

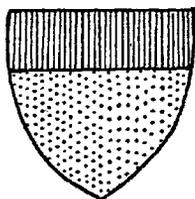
de dédommager Godefroid d'Eltz. Les Cordeliers n'étant pas décidés à lâcher prix, l'affaire fut portée devant le Conseil provincial (1605), puis devant le Grand Conseil de Malines (1610), et les deux seigneurs furent condamnés de payer aux Cordeliers l'intérêt annuel d'un capital de 600 florins. Ce ne fut qu'à la date du 19 février 1611 que les Archiducs, par lettres patentes, garantirent à Eltz «la paisible possession de la maison acquise par lui du baron de Créhange.» (38)

Depuis 1607 Godefroid d'Eltz était lieutenant du justicier des nobles. (39) Le dernier jour de la même année il entra au Conseil provincial comme conseiller ordinaire de courte robe, en remplacement de feu Jean, baron de Wiltz. (40)

(g) Nous supposons qu'il s'agit de Claude, comte de Salm qui, dans un acte daté du 25 janvier 1580, est titulé seigneur des Viviers, Finstingen et Brandenburg. (42) Deux ans plus tard nous le voyons, avec d'autres seigneurs, implorer l'aide de Charles de Mansfeld pour persuader le gouverneur-général prince de Parme «de l'impossibilité de pouvoir porter le fardeau des gens de guerre pour la totale ruine et pauvreté du pays.» (43)

(h) Jehan, baron de Wiltz, né vers 1535, issu d'une famille habilitée au pays de Luxembourg depuis le 10^{me} siècle, était en 1565 assesseur au Siège des nobles et en 1567 prévôt de Bastogne. Trois ans plus tard il fut envoyé auprès du duc d'Albe «pour conférer avec le proconsul sur les affaires du pays.»

Seigneur de Wiltz, Stadtbredimus et Buchy (Bussy ou Buzy), il acquit en 1574 de J. de Marcoussy et de Ch. de Hossonville, moyennant 12 000 frs de Lorraine, la moitié de leur 5^{me} part dans la seigneurie de Clervaux. (44)



Armes des Wiltz

Cl. Musées de l'Etat

La même année il remplaça P. E. de Mansfeld en qualité de lieutenant-gouverneur de Luxembourg. Après avoir cumulé, en 1577, la charge de prévôt de Bastogne avec celle de prévôt de Marche, il portait le titre de Grand prévôt d'Ardenne. (45)

Nommé le 5 mai 1583 conseiller ordinaire de courte robe au Conseil provincial de Luxembourg (46), il était au moins depuis le 17 mars 1584 prévôt et gouverneur de Thionville (47), sans pour cela négliger ses rapports avec la seigneurie de Wiltz où l'on n'a pas oublié la création des marchés et foires due à son intervention ainsi que la reconstruction des bâtiments de l'hôpital des pauvres dit de la Sainte-Trinité. (48)

Voici une anecdote qui se passa peu de temps avant que Jean de Wiltz ne quittât le gouvernement de Thionville et qui permet de juger de quelle façon il tâchait d'interpréter les prescriptions, parfois barbares, du régime. Nonobstant la peine de mort qui attendait les tziganes qui voulaient franchir les frontières du duché de Luxembourg, deux membres du «peuple des vents», Jean de La Fleur et Jacques David, s'étaient aventurés en avril 1603 dans Thionville où ils furent appréhendés et emprisonnés. Le gouverneur de Mansfeld et le Conseil provincial